



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 10 octobre 2023, à la mairie.

**R2310-1103**

**Adoption du Règlement n° 2023-12 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

---

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le Règlement d'imposition n° 2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023 à la séance ordinaire du 14 février 2023;

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité administrative, le conseil entend retirer de ce règlement toutes les dispositions concernant la tarification des biens et services et adopter un nouveau règlement de tarification;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le numéro n° 2023-12 intitulé « Règlement établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 16 octobre 2023

Alexandra Vigneau, greffière



---

**RÈGLEMENT N° 2023-12**

**établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités  
offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

---

**PARTIE 1 TARIFS PERÇUS À L'ACTE**

**1.1 AUTRES TARIFICATIONS**

Description	Type	Tarif
Licence de chien	Par chien	25 \$/année
		7,50 \$/3 mois
	Maximum chenil	500 \$/année

**1.2 TARIFS DE TRAITEMENT ET DÉLIVRANCE DES PERMIS, CERTIFICATS ET  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Permis de construction	Tarif
Résidentiel	150 \$/unité de logement
Commercial, industriel, institutionnel et récréatif	200 \$
Bâtiment agricole	100 \$
Bâtiment secondaire	50 \$
Permis de modification, rénovation, déménagement, démolition	
Résidentiel	50 \$
Commercial, industriel et institutionnel	100 \$
Bâtiment agricole	50 \$
Bâtiment secondaire	25 \$
Permis de lotissement	
Par lot	50 \$
Permis de remblai	
Pour chaque demande de remblai	50 \$
Certificat	
Certificat d'autorisation (enseigne, occupation, etc.)	25 \$
Certificat ou attestation de conformité aux règlements municipaux (CITQ, permis d'alcool, etc.)	50 \$
Traitement des demandes de dérogation mineure, d'usage conditionnel, de PPCMOI et en vertu des PIIA	
Demande de dérogation mineure	500 \$

Demande d'usage conditionnel		500 \$
Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	Analyse :	500 \$
	Procédure :	1000 \$
Demande dans le cadre des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		100 \$ plus le coût du permis si applicable
Modification réglementaire susceptible d'approbation référendaire	Analyse :	500 \$
	Procédure :	1000 \$
Modification réglementaire non susceptible d'approbation référendaire	Analyse :	500 \$
	Procédure :	500 \$

### 1.3 TARIFS DES TRAVAUX À TAUX FIXES

Description	Tarif
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de ¾ po)	2 500 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de 1 po)	3 000 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de 2 po)	4 000 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'égout	3 500 \$
Frais de réparation du pavage	250 \$/m <sup>2</sup>
Frais d'accès	100 \$/service
Frais d'étude de dossier d'un promoteur	150 \$ crédit en frais de branchement si le projet se réalise
Frais de permis de transport	50 \$
Frais de recherche (plans, données)	Selon les taux en vigueur aux conventions de travail plus 35 % pour avantages sociaux et frais d'administration
Déplacement de BF, désaffectation d'une entrée de service, localisation d'une entrée de service, localisation de conduite et accessoires, ouverture / fermeture de vanne, autres travaux connexes	Coûts réels des travaux majorés de 15 %
Ouverture / fermeture des arrêts de lignes	100 \$ / événement
Sel de voirie	130 \$/tonne
Test d'eau privé	150 \$
Station de vidange	0 \$
Main-d'œuvre pour travaux municipaux facturés	Selon les taux en vigueur aux conventions de travail plus 35 % pour avantages sociaux et frais d'administration

Taux de la machinerie et des équipements	Selon les taux en vigueur au répertoire du taux de location de machinerie lourde du gouvernement du Québec
<b>Utilisation de l'eau potable</b>	
Eau en vrac	1,40 \$/m <sup>3</sup> Minimum de 50 \$
Déplacement de l'opérateur*	95 \$/chacun
Utilisation de borne-fontaine	95 \$/chacun

\* Si l'opérateur se déplace une seule fois et reste moins de 1 heure = 95 \$

Si l'opérateur se déplace 2 fois (ouvrir et fermer) moins d'une heure chaque fois = 2 × 95 \$ = 190 \$

Si l'opérateur se déplace et reste plus d'une heure = nombre d'heures × 95 \$

## PARTIE 2 TARIFICATION DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

### 2.1 TARIFICATION EN VIGUEUR POUR LES RÉSIDENTS

Durée	Tarif		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant et plus
Été entier (7 semaines)	550 \$	470 \$	390 \$
À la semaine	92 \$		
À la journée	18,40 \$		

### 2.2 TARIFICATION EN VIGUEUR POUR LES NON-RÉSIDENTS ET POUR LES ADOLESCENTS ET ADULTES AVEC BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT

Durée	Tarif		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant et plus
Été entier (7 semaines)	690 \$	590 \$	490 \$
À la semaine	115 \$		
À la journée	23 \$		

## PARTIE 3 TARIFICATION DES PLATEAUX SPORTIFS

### 3.1 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) DU CENTRE MULTISPORT DESJARDINS – ADULTES

Plage horaire	Tarif en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023
<b>Fin de semaine et soirs de semaine</b> Lundi au vendredi de 17 h à 22 h Samedi de 8 h à 17 h Dimanche de 8 h à 22 h	180 \$/ 50 min.
<b>Jours de semaine</b> Lundi au vendredi avant 17 h Lundi au vendredi après 22 h	125 \$/50 min.

<b>Horaire de tournoi</b> Samedi après 17 h	125 \$/50 min.
<b>Horaire de curling</b> À la journée	840 \$/jour

### 3.2 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) DU CENTRE MULTISPORT DESJARDINS – MINEURS (17 ANS ET MOINS)

Activité	Tarif en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 (50 minutes)
Hockey mineur (incluant pratiques simples et doubles lettres)	103 \$/ 50 minutes
Patinage artistique (CPA L’Ancre et CPA des Îles)	
École de hockey	
Location (jeunes de 17 ans et moins)	
Festival du MAHG	70,00 \$/ 50 minutes
Coupe Desjardins	
Séminaire de patinage artistique	
Locations pour tournoi	
<b>Locations matinales</b> Locations avant 8 h	

### 3.3 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) SURFACE MULTISPORT – ADULTE ET LOCATION PRIVÉE

Activité	Tarif horaire En vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023
Tournois – association (surface entière)	40 \$/heure
Location régulière (surface entière)	65 \$/heure
Location régulière (demi-terrain)	40 \$/heure
Terrain de badminton	12 \$/heure
Terrain de pickleball	12 \$/heure
Terrain de volley-ball	30 \$/heure

### 3.4 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) SURFACE MULTISPORT – MINEURS (17 ANS ET MOINS)

Activité	Tarif horaire En vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023
Tournois et activités spéciales (surface entière)	30 \$/heure
Location régulière (surface entière)	40 \$/heure
Location régulière (demi-terrain)	20 \$/heure

Terrain de badminton	6 \$/heure
Terrain de pickleball	6 \$/heure
Terrain de volley-ball	18 \$/heure

### 3.5 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) SALON VIP LEDÉ SPORT HONDA

Activité	Tarif horaire En vigueur	Tarif excédentaire (par heure supplémentaire)
<b>Adulte/privé</b>	<b>En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023</b>	
- Location régulière (1 heure)	75 \$/heure	50 \$/heure
- Location à la journée	250 \$	
<b>Forfait fête d'enfant</b>		
<b>Glace / Salon</b> (Inclus 1 heure sur la plateforme et 1 h 30 dans le Salon VIP)	180 \$	-
<b>Surface multisport / Salon</b> (Inclus 1 heure sur la plateforme et 1 h 30 dans le Salon VIP)	120 \$	-

Note : les organismes à but non lucratif reçoivent un rabais de 25 % sur la tarification en place.

Note : Les associations sportives hébergées dans le Centre multisport Desjardins (notamment l'AHMI, le CPA des Îles, le CPA L'Ancre, l'ARSIM et le Club de curling des Îles) bénéficient d'une gratuité pour l'utilisation du salon pour les différentes rencontres utiles à la bonne marche de l'organisation.

### 3.6 TARIFICATION (TAXES INCLUSE) DU GYMNASÉ

Activité	Tarif horaire En vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023
<b>Location régulière (à l'heure)</b> Soirs de semaine, du lundi au vendredi de 18 h à 22 h Samedi et dimanche de 10 h à 18 h	30 \$/heure

## PARTIE 4 TARIFICATION (SANS LES TAXES) POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1 INFORMATIONS SUR LES SALLES

	Centre récréatif	Salle de la mairie	Centre multifonctionnel	Maison de la culture	Salle de Fatima
Grande salle – Dimension (largeur X longueur)	75' X 66'	44' X 77'	62' X 78'	55' X 70'	49' X 73'
Capacité maximale (nb de personnes)	450	315	450	350	325
Capacité tables & chaises (nb de personnes avec piste de danse)	350	275	390	300	280
Cuisine – Dimension (largeur X longueur)	14' X 20'	7' X 14'	20' X 22'	14' X 18'	

## 4.2 GRILLE TARIFIFAIRE PAR SALLE

Grille tarifaire – Location de salles	Centre récréatif	Salle de la mairie	Centre multifonctionnel	Maison de la culture	Salle de Fatima
	2024	2024	2024	2024	2024
Grande salle (jeudi au dim. soir)	475 \$	375 \$	380 \$	385 \$	380 \$
Grande salle (lun. au merc. Soir ; sam. et dim. le jour) *	420 \$	335 \$	340 \$	355 \$	340 \$
Grande salle (lundi au vend. le jour) *	380 \$	295 \$	300 \$	305 \$	300 \$
Grande salle – Réunion * (2h et moins)	185 \$	185 \$	185 \$	185 \$	185 \$
Générale (avant-spectacle)	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$
Pré-générale avant spectacle / décoration (4h)	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$
Funérailles / Baptême * (4h)	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$
Bingo (jusqu'en novembre 2023)	285 \$	285 \$	285 \$	285 \$	285 \$
SOCAN avec danse** Avec musiciens seulement)	63,49 \$	63,49 \$	63,49 \$	63,49 \$	63,49 \$
SOCAN avec danse** Avec musique enregistrée)	90,12 \$	90,12 \$	90,12 \$	90,12 \$	90,12 \$
SOCAN sans danse** Avec musiciens seulement)	31,72 \$	31,72 \$	31,72 \$	31,72 \$	31,72 \$
SOCAN avec danse** Avec musique enregistrée)	45,02 \$	45,02 \$	45,02 \$	45,02 \$	45,02 \$
<b>Options - Équipements</b>					
Système de son de base / réunion	25 \$	25 \$	-	25 \$	-
Système d'éclairage complet	55 \$	55 \$	-	-	-
Projecteur	55 \$	55 \$	-	-	-
Projecteur SLCVC	-	-	25 \$	25 \$	25 \$
Cuisine	105 \$	25 \$	80 \$	55 \$	55 \$
Vestiaire	55 \$	55 \$	55 \$	55 \$	55 \$
<b>Escompte sur les options – Salle marquée d'un *</b>					
Comités des loisirs (sauf pour les bingos)	-40%	-40%	-40%	-40%	
Location de salle pour Bingo *	282 \$	282 \$	282 \$	282 \$	282 \$
Œuvres de charité	-40%	-30%	-30%	-30%	
Organismes sans but lucratif	-25%	-25%	-25%	-25%	

Petites salles et autres	Tarif
Salle des Chevaliers de Colomb (Fatima)	210 \$
Salle arrière en haut (Centre récréatif)	105 \$
Salle 2 <sup>e</sup> étage (Maison de la culture)	80 \$
Ménage (débarrasser les tables et tri des matières résiduelles)	75 \$

## PARTIE 5 SERVICES ADMINISTRATIFS

Service	Tarif
Carte d'abonnement à la bibliothèque pour les non-résidents	40 \$
Chèque retourné ou autre paiement autorisé	25 \$
<b>Photocopies et impressions en dehors du champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information</b>	
Noir et blanc (format inférieur à 11"x 17")	0,50 \$/feuille
Noir et blanc (format 11"x 17")	1,00 \$/feuille
Couleur (format inférieur à 11"x 17")	1,50 \$/feuille
Couleur (format 11"x 17")	2,00 \$/feuille
Plan (format supérieur à 11"x 17")	5,00 \$/feuille
Épinglette	4,00 \$

## PARTIE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Donnée aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 16 octobre 2023



Alexandra Vigneau, greffière